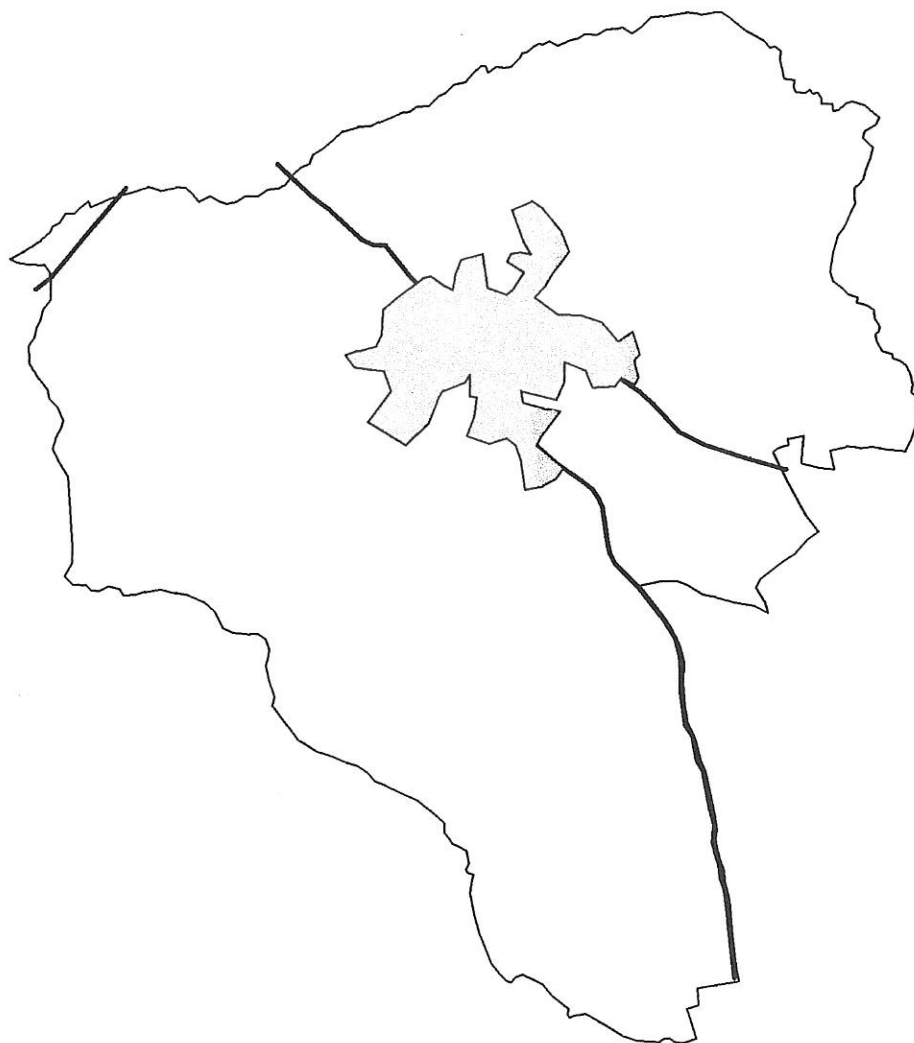


P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Lampaul Guimiliau



Projet d'Aménagement et de Développement Durable

2

Révision prescrite par délibération du CM le : 03 octobre 2001
Débat préalable organisé au sein du CM le : 02 juillet 2003
PLU arrêté par délibération du CM le : 18 février 2004
PLU approuvé par délibération du CM le : 06 octobre 2004
PLU rendu exécutoire le : 13 novembre 2004

Modification 2007 approuvée le : 13 juin 2007

Modification 2007 exécutoire le : 20 juin 2007

Bernard LEOPOLD Architecte D.P.L.G. et U. de M. (Montréal) - Urbaniste
15, place des otages 29600 Morlaix - tél : 02 98 63 24 05 - fax : 02 98 88 79 93

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE LAMPAUL GUIMILIAU**

P.A.D.D.
Projet d'Aménagement et de Développement Durable

2

Introduction

Conformément à l'article L 123-1 du code de l'urbanisme nouveau, le Plan Local d'Urbanisme présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune.

Le P.A.D.D (art L 123-1 du Code de l'Urbanisme nouveau)

- caractérise les îlots, quartiers ou secteurs à restructurer ou à réhabiliter
- identifie les espaces ayant une fonction de centralité existante, à créer ou à développer
- prévoit les opérations d'aménagement à mettre en œuvre, notamment en ce qui concerne le traitement des voies et espaces publics, les entrées de ville, les paysages, l'environnement, la lutte contre l'insalubrité, la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers et, le cas échéant, le renouvellement urbain.

Le P.A.D.D définit, dans le respect des principes énoncés aux articles L110 et L121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

***Les orientations d'urbanisme
et d'aménagement retenues par la commune***

LE P.A.D.D, c'est-à-dire les orientations d'aménagement et d'urbanisme à long terme de la commune de Lampaul-Guimiliau, se définit par les projets suivants :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

- exploitation du potentiel que représente l'entrée de bourg Nord (rond-point de Kerbrat), au Nord de la zone d'activité actuelle
- mise à disposition de nouvelles zones constructibles :
 - au centre bourg pour combler les dents creuses existantes
 - sur les marges du bourg pour des logements pavillonnaires
- la carrière de Pinvidic (30.97 ha), située à l'Ouest de la commune va voir son activité se terminer en 2006. Le site sera réhabilité de façon à devenir :
 - un espace vert de loisirs, le long de l'Elorn (Natura 2000),
 - un site de dépôt-stockage de déchets par ailleurs.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- développement équilibré des zones pavillonnaires vers le Sud de la ville où les contraintes sont faibles
- non franchissement de la vallée du Ped par l'habitat
- mise en valeur du centre bourg (route du stade, ...)
- maintien des hameaux existants :
 - Milin Ar C'han
 - Croas Bihan
 - Le Roz / Pont Croas
 - Gaspoten / Rugorn
 - Pen Ar Pors / Traonlen
 - Fozou Bras / Pen Ar Parc
 - Croas Paul
 - Le Perennou
 - Mespant / Cosquer Bian
 - Kerdeven

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- non développement des activités nuisantes vers les zones d'habitat, et instauration d'une zone tampon autour des activités nuisantes existantes
- maintien d'espaces verts autour du bourg, notamment au Nord et au Nord-Est

- maintien d'une zone agricole équilibrée au Nord-Est du bourg et à l'Est et au Sud de la commune
- protection de la ressource en eau (vallées)

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- mise à disposition de terrains pour l'habitat individuel
- développement de l'habitat à proximité des équipements et des services
- maintien du rythme actuel de la construction





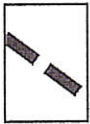

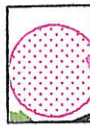

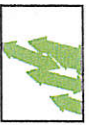

TRANSPORTS

- contournement Nord de la ville
- requalification d'itinéraires trop routiers (entrées de ville)
- création d'itinéraires piétons entre le centre ville et les chemins de randonnée (GR 380)

EQUIPEMENTS ET SERVICES

- confortement du pôle scolaire et sportif (pôle judo-tennis et bibliothèque)
- extension du cimetière sur le terrain du presbytère
- création de résidences pour les personnes âgées

LAMPAUL GUIMILIAU PADD Orientations générales d'aménagement

	Espace naturel à préserver		Entrée Nord		Extension de l'urbanisation
	Bourg de Lampaul Guimiliau		Contournement Nord		Extension artisanale et commerciale
	Zones artisanales et industrielles		Point de vue à préserver		Zone tampon entre secteurs d'activité et zones d'habitat
	Hameaux				

